

# Les disparités spatiales d'accès à l'autonomie résidentielle précoce en France

## *Spatial Disparities in Young Adults' Early Residential Independence in France*

Claire Kersuzan\* et Matthieu Solignac\*\*

---

**Résumé** – Le départ du domicile parental est relativement précoce en France mais ses variations spatiales demeurent méconnues. Mené à partir des données de l'*Enquête nationale sur les ressources des jeunes* (DREES-Insee), ce travail analyse les différences d'accès à un logement autonome entre 18 et 24 ans selon le lieu de résidence des parents. Se produisant en grande majorité durant les études, les décohabitations sont nettement plus rapides hors des grandes agglomérations : 80 % des jeunes issus des territoires ruraux ou des petites agglomérations ont décohabité avant l'âge de 25 ans contre 40 % des jeunes parisiens. Les parents des premiers accompagnent plus fréquemment les décohabitations, notamment sur le plan financier. Si les montants moyens d'aide régulière varient peu selon le territoire d'origine des parents, ils correspondent néanmoins à des taux d'efforts nettement supérieurs pour les parents vivant hors des grandes unités urbaines, notamment pour des jeunes encore en étude, et couvrent des postes de dépenses différents.

**Abstract** – *Leaving the parental home happens at a relatively young age in France but not much is known about spatial variations in this. Using data from the DREES-Insee Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ, national survey on the resources of young adults), this work analyses the differences in accessing independent accommodation between the age of 18 and 24 according to parental home location. Young adults leave home considerably sooner outside large towns and cities, in the large majority of cases when pursuing studies: 80% of young people from rural areas or small towns have left home before the age of 25, compared with 40% of young Parisians. The former's parents more commonly support them in leaving home, in particular with financial assistance. While there is little variation in the average amount of regular support provided according to parental area of origin, this nevertheless equates to a significantly higher burden-to-income ratio for parents living outside large Urban Units, in particular for young adults still studying, and the amounts given cover different items of expenditure.*

---

Codes JEL / JEL Classification : J13, R23, D64, Z13

Mots-clés : décohabitation, inégalités spatiales, passage à l'âge adulte, jeune, logement, parent, transferts inter-générationnels

Keywords: *leaving home, spatial inequalities, transition to adulthood, young adult, housing, accommodation, parent, intergenerational transfers*

\* Université de Bordeaux, CNRS, Comptrasec, UMR 5114, (claire.kersuzan@u-bordeaux.fr) ; \*\* Université de Bordeaux, CNRS, Comptrasec, UMR 5114, et Institut national d'études démographiques (INED)

Ce travail a bénéficié d'une aide, au titre du programme Investissements d'avenir ANR-10-EQPX-17 (CASD) et ANR-16-CE41-0007-01 (projet Big\_Stat), d'un soutien de l'IdEx Bordeaux (ANR-10-IDEX-03-02) et du LabEx iPOPs (ANR-10-LABX-0089) et d'une aide de la région Nouvelle-Aquitaine. L'accès au distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes/Carreaux) a été fourni par le réseau Quételet (Quetelet-Progedo Diffusion, référence APF-0004).

Nous remercions Jérôme Fabre et Émilie Pawlowski (Insee, Pôle Emploi-population) d'avoir partagé leur typologie de l'offre de formation des territoires infra-académiques. Nos remerciements enfin aux deux rapporteurs anonymes dont les remarques constructives nous ont permis d'améliorer l'article.

Matthieu Solignac nous a quittés en décembre 2020. Matthieu était un démographe brillant, un collègue précieux et un ami ; il laisse un grand vide.

Reçu en octobre 2018, accepté en octobre 2020.

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux même, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

Citation: Kersuzan, C. & Solignac, M. (2021). Spatial Disparities in Young Adults' Early Residential Independence in France. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 522-523, 61–80. <https://doi.org/10.24187/ecostat.2021.522d.2036>

**M**algré le prolongement de la durée des études et de l'accès à un emploi stable, l'aspiration et l'injonction sociale à l'autonomie précoce demeurent particulièrement fortes pour les jeunes français (Cichelli, 2015 ; Van de Velde, 2012). Parmi les marqueurs de cette émancipation, le départ du domicile parental qui implique l'accès à un logement autonome constitue un événement significatif et socialement valorisé (Mulder, 2009 ; Van de Velde, 2008 ; Amsellem-Mainguy, 2016). Or l'âge à la décohabitation et ses modalités peuvent différer grandement selon les territoires d'origine des jeunes. L'éloignement du domicile parental des pôles d'enseignement et d'activité est susceptible de favoriser la décohabitation précoce des jeunes avec une mobilité géographique vers des espaces urbains mieux dotés. Des départs à moindre distance peuvent aussi être favorisés par des prix immobiliers plus accessibles, notamment dans des pratiques d'installation en couple et d'entrée dans la vie active plus précoces. L'hétérogénéité des parcours de transition vers l'âge adulte peut se révéler par la dimension spatiale de l'accès à l'autonomie résidentielle.

L'ampleur des variations spatiales infranationales dans les processus de décohabitation demeure cependant mal connue. La littérature sur le sujet reste très fragmentée, la plupart des travaux étant restreints à certains espaces particuliers (Renahy, 2005 ; Gambino & Desmesure, 2014 ; Thissen *et al.*, 2010), focalisés sur une catégorie spécifique de jeunes (Lemistre & Magrini, 2010 ; Fabre & Pawloski, 2019 ; Dufour-Kippelen, 2001), ou centrés sur un type particulier de mobilité, en particulier celle incluant un franchissement de frontière administrative (Dumartin, 1995). Tout en laissant entrevoir une grande diversité des pratiques selon les territoires, les spécificités propres à chaque approche rendent les résultats difficilement comparables. D'où l'intérêt d'offrir un panorama harmonisé des variations spatiales des pratiques de décohabitation précoce en France selon le territoire de départ.

Appréhender la dimension spatiale de l'accès à l'autonomie résidentielle passe par une analyse s'appuyant sur des données représentatives de l'ensemble des jeunes et de leurs parents sur tout le territoire français. Le premier objectif de ce travail est de dresser un tableau statistique précis de l'association entre la localisation du domicile parental et un calendrier, des motifs et des conditions d'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes. Le second objectif est d'étudier les conséquences de ces disparités spatiales d'accès

à l'autonomie résidentielle sur les parents de chaque territoire, en matière de prise en charge de la période d'insertion des jeunes.

L'analyse, qui s'appuie sur les données de l'*Enquête nationale sur les ressources des jeunes* (ENRJ, DREES-Insee) porte sur les jeunes âgés de 18 à 24 ans en 2014. Ces premières années d'entrée dans la vie adulte sont une période d'intense mobilité résidentielle qui contribue à redessiner la composition sociodémographique locale (Dumartin, 1995 ; Bergouignan, 2009) en opérant un tri spatial des jeunes (Berck *et al.*, 2016). Tout en étant associé à des décisions essentielles de vie (domaine et durée des études, entrée sur le marché du travail, mise en couple, etc.), l'accès des jeunes à un logement autonome est largement conditionné par le niveau des transferts familiaux en raison de la faiblesse de leurs revenus propres et du caractère familialiste du système social français (Déchaux, 2007). À la localisation de la résidence parentale sont ainsi associés des enjeux spécifiques relatifs à la décohabitation précoce et à son accompagnement matériel et financier par les parents.

Se produisant en grande majorité durant les études, les décohabitations avant 25 ans sont plus fréquentes hors des grandes agglomérations : elles concernent 80 % des jeunes issus des territoires ruraux ou des petites agglomérations contre 40 % des jeunes de l'agglomération parisienne. Ces disparités selon la commune de la résidence parentale peuvent s'expliquer par des facteurs sociodémographiques et/ou par certaines caractéristiques du lieu de la résidence parentale telles que la distance aux universités pour ce qui concerne la décohabitation longue distance et le coût du logement pour la décohabitation de proximité. L'introduction de ces caractéristiques laisse néanmoins les probabilités de décohabitation dans l'unité urbaine parisienne à des niveaux deux à trois fois moindre que dans les autres espaces. Ces variations spatiales s'assortissent d'une sollicitation inégale des parents, ceux des espaces ruraux accompagnant plus fréquemment les décohabitations, notamment sur le plan financier. Si le montant de l'aide régulière apportée par les parents est similaire quel que soit leur territoire de résidence, cette aide représente un effort plus important pour les parents vivant hors des grandes unités urbaines, notamment lorsqu'elle concerne les jeunes encore en études, et correspond à des postes de dépenses différents.

La première section met en perspective la contribution de cet article avec la littérature sur la décohabitation. Une deuxième section est

consacrée aux données de l'ENRJ. La troisième section examine les disparités territoriales du calendrier et des modalités du premier départ du domicile parental et la quatrième section met en relation ces disparités territoriales avec les différences d'implication des parents dans ce processus.

## 1. La décohabitation : état des lieux et perspectives spatiales

### 1.1. Le départ du domicile parental

L'âge médian au premier départ du domicile parental des jeunes français se situe autour de 23 ans, ce qui est assez précoce par rapport aux jeunes d'Europe du Sud et d'Irlande (27-28 ans) mais plus tardif que les jeunes européens nordiques et britanniques (20-21 ans) (Van de Velde, 2008 ; Amsellem-Mainguy, 2016). Contrairement à une idée répandue, cet âge est demeuré relativement stable au cours des quarante dernières années (Galland, 2000 ; Régnier-Loilier, 2006). En revanche, sous l'effet de changements économiques et sociaux<sup>1</sup>, les modèles d'accès à l'indépendance résidentielle se sont transformés (Robette, 2020). Le modèle du départ définitif financé sur ressources propres, souvent lié à l'accès au premier emploi pour les hommes et au mariage pour les femmes, ne va plus nécessairement de soi. L'accès à l'indépendance résidentielle est devenu un processus de durée et de formes variables qui se réalise fréquemment par étapes, et qui bien souvent ne coupe pas la dépendance économique des jeunes vis-à-vis de leurs parents (Villeneuve-Gokalp, 1997).

Au cours des dernières décennies, les études consacrées à la décohabitation en France ont révélé de profondes disparités dans le calendrier et les conditions du départ du domicile parental selon diverses caractéristiques socio-économiques et familiales des jeunes comme de leurs parents. Ces travaux révèlent qu'à âge et à niveau d'études identiques, les jeunes femmes vivent moins souvent chez leurs parents et davantage en couple que les jeunes hommes (Castell *et al.*, 2016). Les salariés en contrat à durée indéterminée sont davantage non cohabitants tandis que le chômage et l'inactivité réduisent la probabilité de décohabitation, mais l'insertion professionnelle ne serait pas un des moteurs principaux du départ du foyer parental (*ibid* ; Dormont & Dufour-Kippelen, 2000 ; Mora *et al.*, 2008 ; Portela & Dezenaire, 2014). En outre, l'accès à un logement autonome est fréquent chez les jeunes qui poursuivent des études supérieures (Castell *et al.*, 2016 ; Menard & Vergnat, 2020), caractérisant ainsi « le privilège de ceux qui

réussissent » (Solard & Coppoletta, 2014). Du point de vue des facteurs familiaux, le décès ou la séparation des parents ainsi que la présence d'un beau-parent avancent le départ (Bellidenty, 2018 ; Laferrère, 2005 ; Bozon & Villeneuve-Gokalp, 1995) tandis que l'accroissement de la taille de la fratrie augmente la probabilité de décohabitation (Castell *et al.*, 2016 ; Despalins & de Saint Pol, 2012). Les revenus parentaux peuvent avoir des effets contradictoires voire paradoxaux (Laferrère, 2005) : si les hauts revenus peuvent financer la décohabitation, ils peuvent aussi la retarder en offrant des conditions de logement favorables au prolongement de la cohabitation avec les parents. Toutefois les jeunes étudiants issus d'un milieu modeste décohabitent moins souvent pendant leurs études (Herpin & Verger, 1997 ; Robert-Bobée, 2002). Lorsqu'elle survient, la décohabitation est à plus courte distance pour les jeunes d'origine populaire et de faible niveau de formation, et elle est souvent liée à la mise en couple (Fabre & Pawlowski, 2019 ; Margirier, 2004).

### 1.2. Dimension spatiale de la décohabitation et mobilité des jeunes

De nombreux travaux ont abordé les questions de localisation et de mobilité résidentielle. À la suite de Sjaastad (1962), la mobilité résidentielle est appréhendée comme une forme d'investissement dans le capital humain, les coûts de migration devant être compensés par les avantages qu'elle va générer : la migration doit notamment permettre l'accès à des marchés locaux d'emploi plus favorables. L'accès aux formations initiales permettant d'escompter un niveau de vie plus élevé participe de la même logique pour les jeunes encore inactifs. Le champ de l'économie urbaine s'est notamment développé autour des effets d'agglomération des villes (Behrens *et al.*, 2015 ; Combes & Gobillon, 2015), mettant en évidence différents mécanismes de tri spatial des individus selon la taille des villes. Ce tri peut notamment s'opérer *via* les choix de localisation des parents, faisant du lieu de naissance un déterminant des salaires (Bosquet & Overman, 2019). À la suite de Rosen (1974) et de Roback (1982), les modèles d'équilibre général développés intègrent les aménités propres à chaque ville qui contribuent à la détermination des salaires et des loyers. Parmi ces caractéristiques, l'offre éducative au niveau supérieur peut affecter le niveau de vie, par les compétences générées localement,

1. Allongement de la durée des études et de la période d'insertion professionnelle, évolution des relations familiales et, plus récemment, augmentation du coût du logement.

les interactions et la sélection des individus s'installant et demeurant dans les plus grandes villes (Diamond, 2016). Les caractéristiques du logement et les attributs des lieux (aménités naturelles telles que le paysage ou le climat, offre de services en matière de transport, de loisirs ou de culture, etc.) peuvent jouer de la même manière. Détang-Dessendre & Piguët (2017) montrent que contrairement aux personnes plus âgées, les jeunes, en particulier les plus diplômés, fondent davantage leur choix de mobilité sur les caractéristiques des marchés locaux de formation et d'emploi que sur les commodités et aménités naturelles offertes par les territoires. Eyméoud & Wasmer (2016) pointent néanmoins la difficulté qu'ont les jeunes à accéder aux zones les plus dynamiques en matière de formation et d'emploi qui présentent aussi les marchés immobiliers les plus tendus. Si l'attractivité des villes est mise en évidence, elle apparaît moindre parmi les jeunes moins diplômés qui restent plus souvent dans les territoires ruraux (Détang-Dessendre *et al.*, 2008). Cette littérature économique est par ailleurs très focalisée sur le lien entre migration et marché du travail, se restreignant généralement aux individus déjà actifs (Gobillon, 2001) et occultant souvent les territoires ruraux.

Tout en montrant que la mobilité géographique des jeunes est plus élevée que celle des autres classes d'âge (Baccaïni, 2009 ; Delance & Vignolles, 2017), l'analyse des flux de mobilité interne en France tend à confirmer l'attrait des jeunes pour les zones les mieux dotées en formation et emploi. Ainsi, la mobilité des jeunes, qui se distingue aussi par des distances de déplacement plus élevées que celle des autres classes d'âge (Baccaïni, 2001), les conduit à s'installer principalement dans les grandes agglomérations, notamment les capitales régionales (Baccaïni, 2007 ; Couet, 2006). Ces travaux soulignent aussi l'importance du territoire d'origine. Au cours de la période 1990-1999, la mobilité résidentielle est plus forte pour les 18-24 ans issus des unités urbaines de moins de 100 000 habitants que pour ceux des unités urbaines plus grandes, en particulier s'agissant des déménagements au-delà du département. Les changements de résidence des jeunes issus des communes rurales sont moins fréquents et généralement de plus courte distance, à l'intérieur de la commune ou du département (Couet, 2006). D'autres études portant sur le cas des jeunes bacheliers ou des primo-entrants sur le marché du travail vont également dans le sens d'un effet important des caractéristiques du lieu d'origine sur les trajectoires d'insertion et de

mobilité (Fabre & Pawlowski, 2019 ; Margirier, 2004). Mais si ces études pointent le rôle crucial qu'exerce le territoire d'origine sur la mobilité résidentielle des jeunes, leur caractère agrégé mêle des mouvements de nature très variée : déménagement avec les parents, premiers départs, déménagements subséquents liés aux mises en couple ou aux naissances, retours au domicile parental, etc. Les résultats obtenus sont également sensibles à la trame spatiale retenue pour l'analyse (*modifiable areal unit problem*). En particulier, dans le cas où la mobilité est définie comme un changement d'unité administrative de résidence, tous les cas de décohabitation se produisant au sein de la même d'unité administrative vont être assimilés à de l'immobilité. Une partie de la décohabitation de courte distance, particulièrement fréquente dans les espaces ruraux, est ainsi susceptible d'être occultée.

Peu de travaux fournissent une analyse détaillée de l'accès à l'autonomie résidentielle précoce en lien avec la localisation du domicile parental (Mulder, 2009). Les variations spatiales n'ont souvent été considérées que dans le cadre de comparaisons entre pays. Il s'agit alors de mettre en lumière des forces structurelles des systèmes nationaux qui orientent l'accès des jeunes à un logement autonome (Van de Velde, 2008 ; Gavia, 2005 ; Cavalli *et al.*, 2008). Il existe toutefois quelques exceptions.

Enfin, les rares études qui ont envisagé la localisation de la résidence parentale comme un déterminant majeur de la transition vers l'âge adulte sont en général circonscrites à un type d'espace particulier, notamment le milieu rural. À origine sociale et niveau scolaire comparables, les jeunes des territoires ruraux privilégient davantage que les urbains les études courtes à visée professionnelle, ces dernières étant surreprésentées au sein de l'offre éducative disponible en milieu rural (Cereq, 2011 ; Coquard, 2015 ; Arrighi, 2004). Parmi les explications avancées figurent le surcoût, tant financier que psychologique, associé à l'exigence de mobilité résidentielle pour la poursuite d'études et la force de leur attachement au territoire (Bouquet, 2018). D'autres travaux nuancent cependant l'image d'une immobilité sociogéographique des jeunes issus de ces espaces, en soulignant la diffusion de l'impératif de poursuite d'études longues auprès des jeunes des territoires ruraux (Alpe, 2018 ; Orange & Renard, 2018). À l'inverse, Laferrère (2005) nuance la mobilité des jeunes des zones urbaines : un logement parental spacieux situé en zone urbaine favorise la cohabitation.

### 1.3. Dimension spatiale de la décohabitation et soutien parental

Le rôle du soutien financier familial dans l'accès à un logement personnel revêt une importance particulière en France où l'existence d'une norme d'autonomie précoce contraste avec la faiblesse des appuis publics destinés à la soutenir. À la différence de l'approche universaliste des aides à la jeunesse des social-démocraties scandinaves, les politiques publiques françaises sont majoritairement organisées sur un principe de familialisation de la prise en charge de la période de formation et d'insertion. De fait, les aides publiques sont plutôt destinées aux parents tandis que les jeunes de moins de 25 ans demeurent largement exclus de l'accès aux minima sociaux (Magord, 2016).

Certes, les jeunes âgés de 18-24 ans peuvent recevoir directement certains transferts sociaux. Ainsi, le statut d'étudiant donne accès à des bourses qui restent toutefois sous condition de ressources parentales, tout en prenant en compte de façon accessoire la distance entre le domicile parental et le lieu des études. Ces bourses n'ont cependant pas vocation à remplacer l'aide parentale, leur montant demeurant bien souvent insuffisant pour couvrir l'ensemble des frais liés à l'indépendance résidentielle (Chevalier, 2018). Par ailleurs, l'attribution d'allocations logement ouverte à tous à partir de 18 ans (Van de Velde, 2014) distingue la France des logiques de familialisation extrême des États providence des pays d'Europe du Sud, où les valeurs et la force des liens familiaux encouragent peu les départs précoces (Holdsworth, 2004). Même si l'aide personnalisée au logement (APL) semble avoir facilité la décohabitation des étudiants (Laferrère & Le Blanc, 2004), sa légitimité est fréquemment contestée (Fack, 2005).

Dans un contexte d'allongement de la durée des études, de difficultés d'insertion professionnelle et de tensions croissantes sur le marché du logement, les ressources parentales et le soutien intergénérationnel constituent des facteurs de plus en plus décisifs pour l'installation des jeunes dans un logement personnel (Vanoni, 2013 ; Maunaye, 2016). Plusieurs auteurs soulignent les dérives de cette familialisation des aides publiques qui favoriseraient le creusement des inégalités sociales (Herpin & Déchaux, 2004 ; Majamaa, 2013 ; Castell *et al.*, 2016 ; Déchaux, 2007 ; Grobon, 2018). Néanmoins, malgré l'influence attendue de la localisation de la résidence parentale sur les trajectoires résidentielles des jeunes, peu de travaux ont interrogé la variabilité territoriale de l'aide parentale.

## 2. Les données de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes

Les données utilisées dans ce travail sont celles de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) réalisée par la DREES et l'Insee en octobre 2014 auprès de 5 776 jeunes âgés de 18 à 24 ans, vivant en ménage ordinaire ou en collectivité, et de leurs parents<sup>2</sup>. Cette enquête est représentative de l'ensemble des jeunes en France, qu'ils vivent chez leurs parents ou dans un logement autonome, ce qui permet de s'affranchir d'effets de sélection. L'enquête présente également l'avantage de collecter des informations à la fois auprès des jeunes et de leurs parents. Elle fournit ainsi des informations détaillées à la fois sur le type de commune de la résidence parentale, sur l'éventuel premier départ des jeunes du domicile parental et sur les différentes aides fournies par les parents, notamment pour l'installation dans un logement autonome. L'ENRJ permet donc d'aller au-delà de la seule situation résidentielle du jeune observée au moment de l'enquête, et de reconstituer sa trajectoire de décohabitation à partir du départ du domicile parental.

### 2.1. Caractérisation du lieu de la résidence parentale

La localisation de la résidence parentale<sup>3</sup> est appréhendée par la catégorie de taille de l'unité urbaine<sup>4</sup> à laquelle elle appartient. Ce choix s'explique par la taille limitée de l'échantillon d'étude, dont la représentativité est assurée au niveau national mais pas à des niveaux géographiques plus fins. Afin de faciliter la lecture des résultats et de disposer d'effectifs suffisants au sein de chaque catégorie, les neuf classes d'unités urbaines ont été agrégées de manière à distinguer l'espace rural, les petites agglomérations urbaines (unités urbaines de 2 000 à 19 999 habitants), les agglomérations urbaines de taille moyenne (unités urbaines de 20 000 à 199 999 habitants), les grandes agglomérations urbaines (unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants) et l'unité urbaine

2. Dans tout l'article, l'expression « leurs parents » est utilisée par commodité, que les parents vivent ensemble, ou qu'ils soient séparés ou seuls. On précisera plus loin comment le cas des parents séparés est traité.

3. Cette localisation n'est connue qu'au moment de l'interrogation. Néanmoins, l'écart médian entre la première autonomie résidentielle et la date de l'enquête étant limité à un an, cette localisation peut être assimilée à la commune de résidence parentale avant le premier départ sans risque de distorsion majeure.

4. Selon sa définition par l'Insee, l'unité urbaine est « une commune ou ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie ». Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

de Paris. Pour certaines analyses, un regroupement en trois ensembles est opéré, isolant l'unité urbaine parisienne et les grandes agglomérations urbaines, les petites et moyennes agglomérations urbaines, et les communes rurales.

## 2.2. Identification du premier départ du domicile parental

On dispose de l'âge du jeune lors de son éventuelle première installation dans un logement différent de celui de ses parents, que ce logement soit autofinancé ou non, que le jeune alterne ou n'alterne pas entre ce logement et celui des parents. Les jeunes fournissent également des informations sur la cause principale de ce premier départ et sur la distance entre ce premier logement et celui des parents<sup>5</sup>. Par ailleurs, à l'exception de certains événements (rupture du couple parental, premier emploi, première relation amoureuse stable), la plupart des caractéristiques des jeunes et de leurs parents sont mesurées à la date de l'enquête. Il n'est donc pas possible de mettre en relation l'histoire résidentielle des jeunes avec l'ensemble des caractéristiques antérieures.

## 2.3. La mesure de l'aide matérielle et pratique fournie par les parents

Les jeunes ayant connu une première expérience d'autonomie résidentielle sont interrogés sur le type d'aide qu'ils avaient éventuellement reçue de leurs parents pour s'installer : aide à la recherche du logement, à son aménagement, ou au paiement du loyer. Les montants et les formes détaillées de l'aide (cautionnement, paiement du montant de garantie, paiement partiel ou total du loyer, montant de l'aide à l'installation) ne sont fournis que par les parents, et seulement si le jeune réside habituellement (c'est-à-dire au moins un mois dans l'année) dans un logement personnel au moment de l'enquête<sup>6</sup>. De même, le montant global annuel de l'aide versée par les parents, que le jeune ait décohabité ou non, est connu au moment de l'enquête. Il est donc possible que ces informations ne reflètent pas exactement l'aide octroyée lors du premier départ du domicile parental.

Notre unité de référence est le jeune, à la différence de Grobon (2018) qui raisonne à l'échelle des ménages de parents. Le revenu parental correspond à la somme des revenus individuels de chacun des parents<sup>7</sup> plutôt qu'au revenu disponible du ménage qui pourrait englober celui du jeune. Le type et le montant de l'aide reçue par le jeune sont ceux qu'il a déclarés à l'enquête. En cela l'approche se distingue de celle adoptée par Castell *et al.* (2016) qui

privilégie les déclarations des jeunes, même en cas de différences avec celles des parents.

## 3. Des disparités d'accès à l'autonomie résidentielle précoce selon la catégorie d'unité urbaine de la résidence parentale

### 3.1. Une décohabitation précoce dans les campagnes et les petites villes, tardive dans les grandes agglomérations

L'accès précoce des jeunes à un premier logement autonome varie de façon substantielle selon les lieux de transition vers l'âge adulte. Avant l'âge de 25 ans, environ 4 jeunes sur 10 originaires de l'unité urbaine parisienne ont occupé un logement différent de celui de leurs parents contre presque 8 sur 10 parmi ceux des communes rurales et des petites unités urbaines (figure I)<sup>8</sup>. Quand il survient, le premier départ est en moyenne plus tardif parmi les jeunes originaires de la capitale et des grandes agglomérations urbaines (22-23 ans) que parmi les autres jeunes (20-21 ans). La moitié des premiers départs des jeunes des territoires ruraux ou des petites et moyennes agglomérations urbaines ont lieu au moment de la majorité tandis qu'ils sont plus fréquents après 21 ans pour les jeunes des plus grandes agglomérations.

### 3.2. La plupart des décohabitations sont liées aux études

Avant 25 ans, l'essentiel des différences d'accès à l'autonomie résidentielle entre les jeunes urbains et les autres s'explique par la mobilité liée à la poursuite d'études (figure II). Environ la moitié des jeunes issus de communes rurales et des petites et moyennes agglomérations urbaines quittent une première fois le domicile parental avant 25 ans pour suivre des études, souvent lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur (18-19 ans). Parmi les jeunes des plus grandes agglomérations, moins de 3 sur 10 partent une première fois pour les études, et plus tardivement. Quitter une première fois le foyer parental

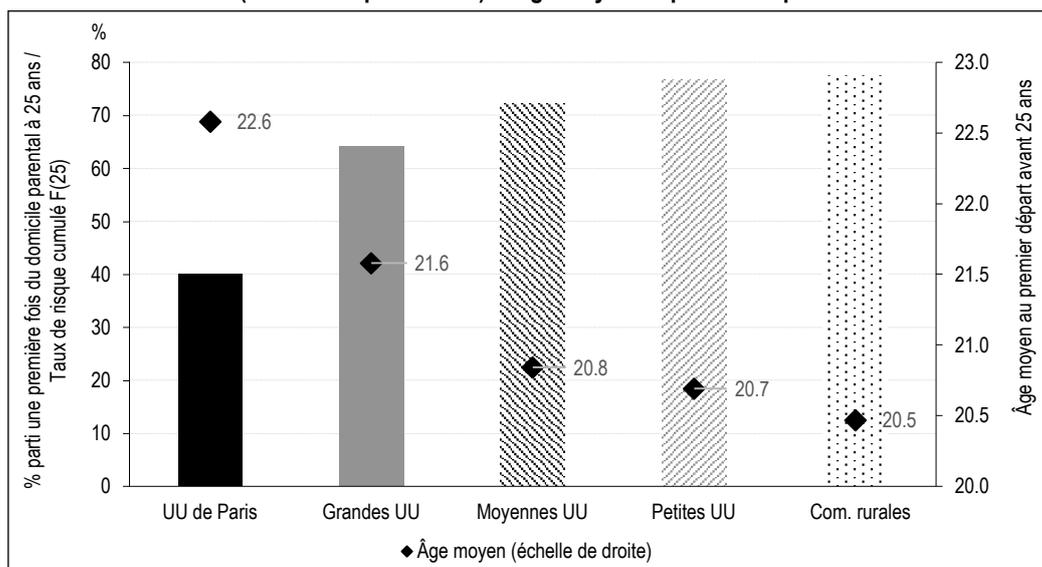
5. Le lieu d'installation n'est cependant pas plus précisément connu.

6. À noter que la somme versée mensuellement aux jeunes sans affectation préalable ne permet pas de mesurer précisément le montant de l'aide consacrée au paiement du loyer.

7. En cas de séparation des parents, le couple parental est reconstitué. Quand les parents du jeune adulte sont en couple à l'enquête (67 %) ou que l'un d'eux est décédé (8 %), l'information sur l'aide reçue par le jeune est tirée de la déclaration d'un parent sur l'aide apportée par son ménage. Quand les parents du jeune sont séparés, l'aide fournie au jeune est calculée soit à partir de la déclaration de ses deux parents (12 %), soit à partir de celle du seul parent retrouvé à l'enquête (14 %). Dans la moitié des cas où un des parents séparés n'a pu être enquêté, le jeune n'avait plus de relation avec ce parent.

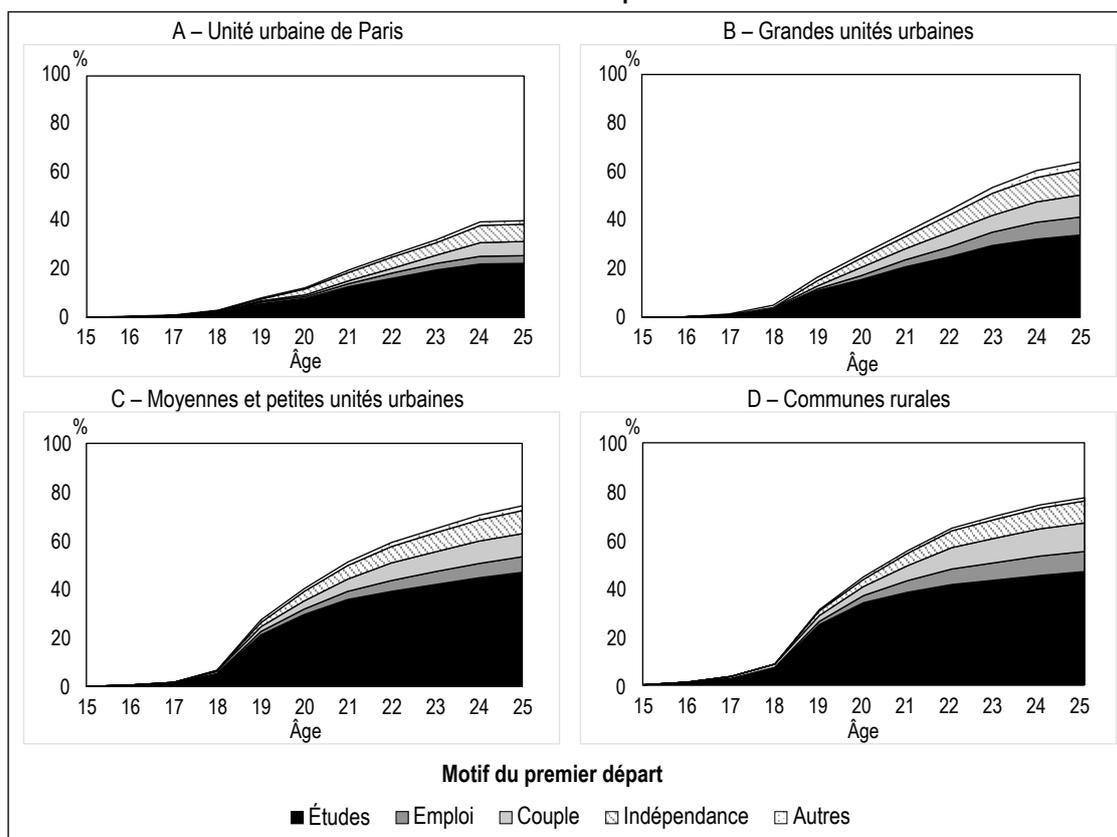
8. En supposant que le rythme d'accès à la première autonomie résidentielle varie peu au fil des sept cohortes enquêtées à l'ENRJ.

Figure I – Pourcentage de jeunes partis une première fois du domicile parental à 25 ans (taux de risque cumulé) et âge moyen au premier départ



Note : le taux de risque cumulé à 25 ans  $F(25)$  correspond à la probabilité estimée qu'un jeune ait quitté une première fois le domicile parental avant son vingt-cinquième anniversaire. Il est obtenu par cumul des probabilités instantanées de décohabitation calculées sur chaque année d'âge de 15 à 24 ans révolus. La probabilité instantanée de décohabitation sur un intervalle d'âge  $t_i$  est la probabilité conditionnelle qu'un jeune quitte le domicile parental pour la première fois sur cet intervalle sachant qu'il n'a pas encore décohabité jusqu'à  $t_i$ .  
 Lecture : à 25 ans, 40 % des jeunes originaires de l'unité urbaine de Paris ont quitté une première fois le domicile parental contre un peu moins de 80 % des jeunes dont les parents habitent une commune rurale. À la première décohabitation, les jeunes originaires de l'agglomération parisienne avaient en moyenne 22.6 ans et les jeunes issus d'une commune rurale 20.5 ans.  
 Source et champ : DREES-Insee, *enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014* ; 4 950 jeunes âgés de 18-24 ans en 2014 (26 298 jeunes-années).

Figure II – Répartition des motifs du premier départ selon l'âge au départ et le type de commune de résidence des parents



Lecture : à 25 ans, 47 % des jeunes originaires d'une commune rurale ont quitté une première fois le domicile parental pour suivre des études, 8 % sont partis pour l'emploi, 12 % pour la formation d'un couple, 9 % pour la recherche d'indépendance et 2 % pour une autre raison.  
 Source et champ : DREES-Insee, *enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014* ; 4 950 jeunes âgés de 18-24 ans en 2014 (26 298 jeunes-années).

pour l'emploi ou pour se mettre en couple est relativement peu fréquent avant 25 ans (respectivement 7 % et 9 % des jeunes). Toutefois, ces départs concernent davantage les jeunes issus des communes rurales (20 %) que ceux issus de l'unité urbaine parisienne ou des grandes unités urbaines (12 %).

Ces résultats soulignent le rôle de l'offre locale de formation et d'emploi, qui permet plus facilement aux jeunes des grandes agglomérations de poursuivre leurs études et de s'insérer professionnellement sans quitter le domicile parental. À l'inverse, les jeunes issus d'espaces offrant peu de possibilités de poursuivre les études sont plus contraints au départ. Mais d'autres facteurs tels que le coût du logement ou les normes territoriales en matière de transition vers l'âge adulte peuvent aussi contribuer à ces écarts.

### 3.3. Une distance de départ plus élevée dans les grandes agglomérations

Plus de la moitié des jeunes qui accèdent à l'autonomie résidentielle avant 25 ans s'installent à plus de 50 km de la résidence de leurs parents (tableau 1). Cette distance s'explique avant tout par la poursuite d'études qui implique un rayon de déplacement en moyenne plus étendu que les autres motifs de première décohabitation. Lorsque la première mobilité résidentielle est associée à l'emploi ou aux études, la distance à

la résidence parentale est plus importante pour les jeunes originaires des plus grandes unités urbaines : 2/3 d'entre eux s'installent à plus de 100 km du domicile parental contre moins de la moitié des jeunes originaires des autres espaces. Dans les plus grandes unités urbaines, la diversité de l'offre d'enseignement supérieur et de l'offre de transport limitent l'exigence de mobilité résidentielle pour les études à quelques fins de cursus très spécialisés. À l'inverse, les jeunes issus des communes rurales et des petites et moyennes agglomérations urbaines sont davantage contraints à la mobilité résidentielle dès les premières années dans l'enseignement supérieur. L'accès à un premier logement pour vivre en couple ou accéder à une forme d'indépendance est par contre associé à une mobilité nettement plus circonscrite, quel que soit le type de commune de la résidence parentale.

### 3.4. Des différences spatiales marquées selon le sexe et le milieu social

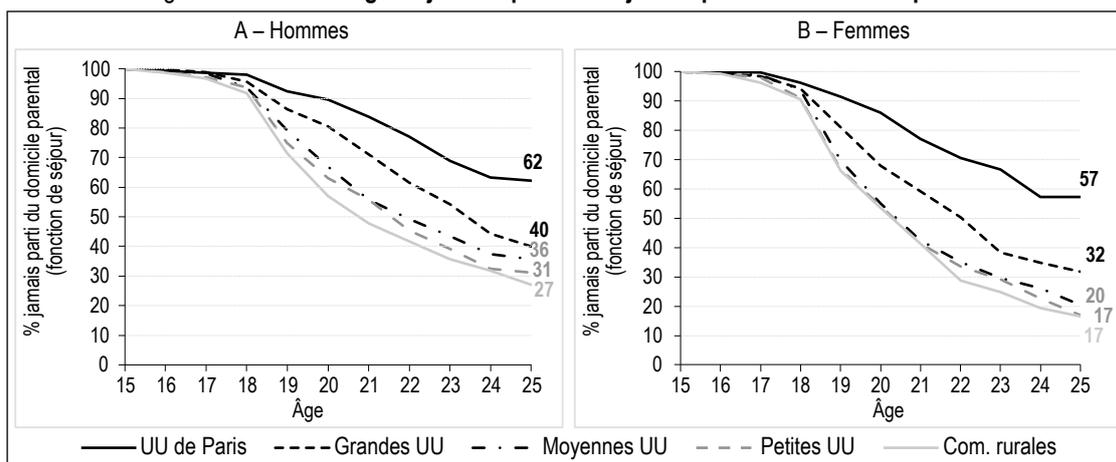
Quel que soit le territoire d'origine, les jeunes femmes quittent plus précocement le domicile parental que les jeunes hommes (figure III). Cette différence vient principalement des départs pour des motifs autres que les études. Bien que les départs précoces liés à l'emploi soient un peu moins répandus parmi les femmes (-5 points de pourcentage), elles quittent plus souvent que les

Tableau 1 – Distribution des premiers départs selon leur distance (en km) au domicile parental, par cause de départ

	Catégorie de la commune du domicile parental			
	UU de Paris / Grandes UU	Moyennes / Petites UU	Com. rurales	Ensemble
<b>Départ toutes causes confondues</b>				
<10	20.9	14.9	12.4	16.0
[10-49]	20.7	25.6	27.9	24.8
[50-99]	10.4	22.7	25.9	20.0
100 et plus	48.0	36.9	33.7	39.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Départ pour les études ou pour l'emploi</b>				
<10	3.0	2.1	1.6	2.2
[10-49]	16.5	21.9	21.2	20.3
[50-99]	14.1	29.7	34.0	26.7
100 et plus	66.4	46.4	43.3	50.9
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Autres causes de départ</b>				
<10	53.1	47.3	39.3	47.2
[10-49]	28.3	34.8	44.6	35.1
[50-99]	3.9	5.1	6.0	4.9
100 et plus	14.8	12.8	10.7	12.8
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Lecture : les jeunes décohabitants originaires de l'unité urbaine de Paris ou d'une grande unité urbaine sont 20.9 % à s'être installés à moins de 10 km du domicile parental.  
Source et champ : DREES-Insee, *enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014* ; 2 836 jeunes âgés de 18-24 ans en 2014 ayant décohabité une première fois.

Figure III – Pourcentage de jeunes qui ne sont jamais partis de chez leurs parents



Note : la fonction de séjour notée  $S(t)$  est une fonction du temps  $t$  (exprimé ici en année d'âge) qui quantifie la proportion estimée de jeunes qui n'ont pas encore décohabité à un âge  $t$ , depuis l'âge de 15 ans ( $t_0$ ). La probabilité de ne pas avoir décohabité au temps  $t$ , est ainsi la probabilité de ne pas avoir quitté le domicile parental avant  $t$ , multipliée par la probabilité conditionnelle de ne pas avoir décohabité au temps  $t$ .

Lecture : à 25 ans, 62 % des jeunes hommes et 57 % des jeunes femmes originaires de l'unité urbaine de Paris ne sont jamais partis de chez leurs parents contre respectivement 27 % et 17 % des jeunes hommes et femmes issus d'une commune rurale.

Source et champ : DREES-Insee, *enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014* ; 4 950 jeunes âgés de 18-24 ans en 2014 (26 298 jeunes-années).

jeunes hommes leurs parents avant 25 ans pour vivre en couple (+ 9 points) et, dans une moindre mesure, pour accéder à une forme d'indépendance (+ 5 points). Cet écart entre les hommes et les femmes s'observe quel que soit le type de commune de la résidence parentale, mais il est moins net dans l'unité urbaine parisienne où les départs avant 25 ans liés à la formation d'un couple sont plus rares. Les jeunes femmes qui décohabitent pour vivre en couple restent davantage dans la proximité géographique du lieu de résidence parentale. Mais à motif identique de premier départ, la distance associée à la mobilité distingue peu les femmes des hommes.

Les départs précoces liés à la constitution d'un couple sont avant tout le fait des jeunes femmes des milieux populaires<sup>9</sup> : ils concernent 20 % d'entre elles contre 5 % des jeunes femmes d'origine favorisée. Ce « mouvement d'émancipation conjugale » (Bloss, 2008) est par ailleurs plus fréquent lorsque la résidence parentale est située dans une commune rurale ou dans une petite agglomération urbaine. Un quart des jeunes femmes d'origine populaire dont les parents habitent une commune rurale ont ainsi quitté le domicile parental pour former un couple, contre 11 % de celles dont les parents vivent dans l'unité urbaine parisienne ou une grande agglomération urbaine (figure IV). La poursuite d'études demeure cependant la principale raison de la première décohabitation précoce, quels que soit le sexe, le type de commune de la résidence parentale ou l'origine sociale. L'autonomie résidentielle précoce pour suivre des études est néanmoins largement plus répandue parmi les jeunes issus des milieux favorisés, en particulier

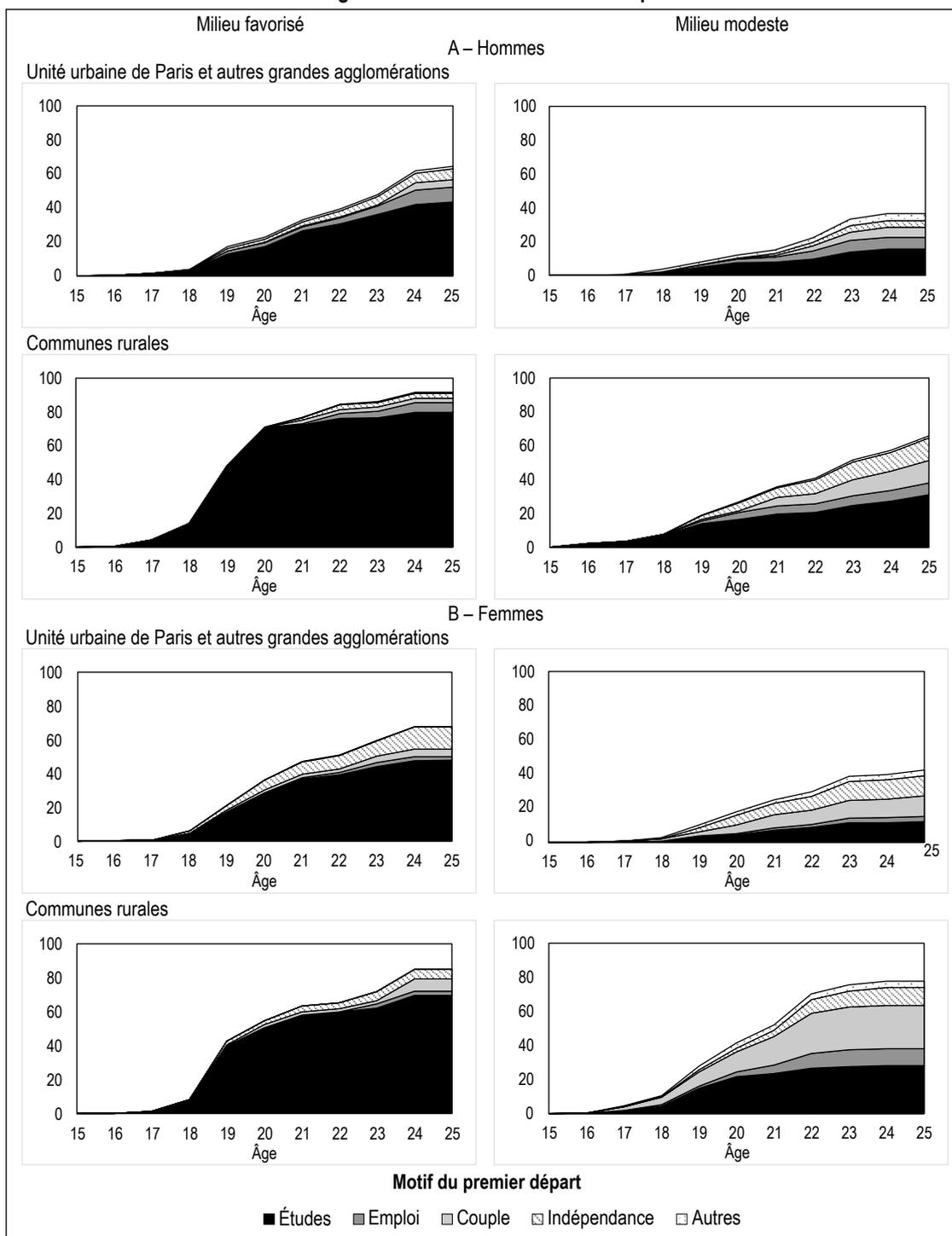
parmi ceux qui viennent d'une commune rurale ou une petite agglomération urbaine. Lorsque les parents habitent une commune rurale, 8 jeunes hommes sur 10 et 7 jeunes femmes sur 10 d'origine favorisée ont quitté une première fois la résidence parentale pour suivre des études ; parmi les jeunes d'origine populaire, c'est le cas de seulement 3 jeunes (hommes comme femmes) sur 10. Les différences sociales d'accès précoce à l'autonomie résidentielle sont liées aux écarts sociaux de départ pour les études ; par rapport aux jeunes des catégories sociales favorisées, ceux des milieux modestes quittent nettement moins souvent le domicile parental avant 25 ans. Une exception concerne toutefois les jeunes femmes des milieux populaires ruraux qui, en raison de la fréquence des départs liés à la vie de couple, sont aussi nombreuses que celles des milieux favorisés à avoir accédé à l'autonomie résidentielle à 25 ans.

### 3.5. Un départ précoce qui augmente avec l'éloignement des universités et des zones immobilières tendues

L'influence de la taille de l'unité urbaine du domicile parental sur la décision de quitter précocement ce domicile peut être attribuée à des effets de composition (les individus qui composent chacun des espaces ont des caractéristiques différentes) ou à des effets de contexte (propriétés particulières de l'environnement local). La mise en évidence de l'importance de

9. Le milieu populaire (ou défavorisé) est défini par l'appartenance des parents aux catégories socio-professionnelles ouvrier, employé ou inactif, par opposition au milieu favorisé où les parents appartiennent aux catégories cadre ou professions intermédiaires.

Figure IV – Répartition des motifs de premier départ selon l'âge au départ, l'origine sociale et la catégorie de la commune du domicile parental



Lecture : à 25 ans, 80 % des jeunes hommes issus de milieu favorisé et d'une commune rurale ont quitté une première fois le domicile parental pour suivre des études, 6 % sont partis pour l'emploi, 3 % pour la recherche d'indépendance, 3 % pour la formation d'un couple.

Source et champ : DREES-Insee, *enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014* ; 2 619 jeunes hommes et 2 331 jeunes femmes âgés de 18-24 ans en 2014 (14 156 jeunes hommes-années et 12 242 jeunes-femmes années).

chacune de ces dimensions est rendue complexe par la multitude des facteurs susceptibles de peser sur les décisions de mobilité et leurs interactions potentielles.

Afin d'estimer le poids des variables individuelles et des variables contextuelles sur les

disparités territoriales de décohabitation précoce, on modélise le premier départ du foyer parental en appliquant un modèle de durée à risque concurrent à temps discret. Ce type de modèle permet de contrôler l'effet des censures à droite liées à l'utilisation de données d'enquête rétrospective : à la date de l'enquête, une partie des

jeunes de 18 à 24 ans ne sont pas encore partis de chez leurs parents. Il permet également de prendre en compte l'évolution de la situation des individus au cours du temps, *via* le changement de modalité de certaines variables.

La variable dépendante du modèle distingue deux types de départ en fonction de la distance de mobilité : moins de 50 km du domicile parental ou 50 km et plus. La catégorie de référence est celle des jeunes qui ne sont jamais partis de chez leurs parents. Par rapport à une approche qui considérerait les trois modalités comme ordonnées, la modélisation permet de s'affranchir de l'hypothèse d'égalité des pentes ou de « proportionnalité des odds » (qui n'est pas respectée).

La modélisation du temps de façon discrète se justifie par l'enregistrement de l'événement d'intérêt (le premier départ) sur une unité de temps relativement longue (année d'âge). Un grand nombre de jeunes quittent ainsi le domicile parental au cours d'un même intervalle d'âge, ce qui est susceptible d'engendrer des biais dans le cadre d'une estimation en temps continu (Cox, 1972 ; Yamaguchi, 1991). Nous supposons que le processus de décohabitation commence à l'âge de 15 ans et prend fin lorsqu'un jeune quitte le foyer parental pour la première fois. Un individu est censuré lorsqu'il vit encore chez ses parents en 2014, la dernière année observée. Les paramètres estimés par les modèles ont été corrigés du regroupement des observations personnes-années pour un même jeune.

On étudie les facteurs qui pourraient expliquer le lien entre la tranche de taille de l'unité urbaine à laquelle appartient la commune de résidence des parents et la probabilité de décohabiter précocement. Trois versions du modèle sont estimées, chacune incluant des variables explicatives supplémentaires par rapport à la précédente, les

jeunes originaires de chaque type de territoire présentant notamment des caractéristiques individuelles et familiales différentes<sup>10</sup>.

À partir d'un modèle vide incluant uniquement la catégorie de taille de l'unité urbaine de résidence des parents et la période de temps (modèle 1), on introduit progressivement des variables de niveau individuel et relatives à l'origine socio-économique et familiale du jeune (modèle 2) puis trois variables contextuelles, caractérisant la commune de domicile parental, qui pourraient affecter directement ou indirectement le premier départ (modèle 3). On examine ainsi l'effet de l'ajout successif des groupes de variables explicatives dans le modèle de durée à risque concurrent sur les valeurs des odds ratios estimés par le modèle vide. Les variables intégrées dans chaque modèle (1, 2 et 3) sont détaillées dans l'encadré. Les résultats obtenus par chacun des modèles sont présentés sur la figure V.

Le modèle 1 confirme le lien statistiquement significatif entre la taille de l'unité urbaine à laquelle appartient la résidence parentale et la probabilité de la quitter précocement : la probabilité de décohabiter avant 25 ans est d'autant plus forte que la taille de l'unité urbaine d'origine est petite. Ce lien est similaire pour les mobilités de courte distance (moins de 50 km) et pour celles de plus longue distance (50 km et plus). Les jeunes provenant de l'unité urbaine de Paris ont des probabilités de s'installer dans un logement autonome situé à moins de 50 km et à 50 km et plus du domicile parental inférieures de plus de 70 % à celles des jeunes issus des communes rurales. L'introduction dans le modèle des caractéristiques individuelles et

10. Les statistiques descriptives pour l'ensemble de la population, selon la localisation et en fonction des valeurs de la variable dépendante sont fournies dans les Annexes en ligne, tableaux C1-1 et C2-1. Le lien vers les Annexes en ligne est à la fin de l'article.

#### ENCADRÉ – Spécifications des modèles de durée à temps discret avec des risques concurrents

La première version du modèle (modèle 1) inclut uniquement la variable d'intérêt principal (catégorie de taille de l'unité urbaine de la commune de résidence des parents) et la période de temps parmi les variables explicatives.

Dans le modèle 2, les variables additionnelles sont d'une part relatives à l'origine socio-économique et familiale du jeune : la localisation de la commune de résidence parentale dans le département de naissance du jeune, l'origine sociale (mesurée par la PCS combinée des parents du jeune), le revenu des parents (quartile de la somme des revenus individuels des parents), le diplôme le plus élevé possédé par les parents (<CAP/BEP, CAP/BEP, BAC, BAC+2 et au-delà), le statut d'occupation du logement des parents (les parents sont propriétaires de leur logement), le nombre de membres de la fratrie du jeune et une variable indépendante fonction du temps qui enregistre l'expérience de la séparation ou celle du décès d'un parent. D'autre part, on intègre les variables relatives aux caractéristiques individuelles du jeune. Dans ce cas et à l'exception du sexe du jeune, des caractéristiques dépendantes du temps ont été privilégiées afin de limiter les problèmes d'endogénéité dus à l'effet de la décohabitation sur les variables explicatives. Il s'agit de la situation par rapport aux études et à l'emploi, de l'expérience d'une première relation amoureuse stable, du niveau de diplôme (baccalauréat). En outre, l'absence d'information rétrospective détaillée sur le revenu du jeune n'a pas permis de considérer cette information dans la modélisation. →

## ENCADRÉ (suite)

La troisième version du modèle (modèle 3) inclut trois variables caractérisant le territoire de départ qui pourraient affecter directement ou indirectement le premier départ : la distance entre la résidence parentale et l'université la plus proche, le taux de chômage dans la commune de résidence parentale et une variable caractérisant la situation du marché du logement dans la commune de résidence parentale. Ces trois variables ont été sélectionnées au regard des résultats de la littérature qui montrent une influence plus importante des caractéristiques des marchés locaux de formation et d'emploi que des commodités et aménités naturelles offertes par les territoires sur les décisions de mobilité des jeunes (Détang-Dessendre *et al.*, 2002). Nous avons donc choisi d'intégrer dans notre modèle deux variables contextuelles permettant d'appréhender la situation du territoire d'origine du jeune en matière d'accès à la formation et à l'emploi. La première correspond à la distance séparant la commune de résidence parentale de l'université centrale la plus proche. La localisation communale des centres d'enseignement supérieur est tirée des données du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la localisation des implantations des établissements d'enseignement supérieur publics, disponibles en libre accès sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr). La seconde concerne le taux de chômage en 2014 des jeunes âgés de 18-24 ans dans la commune de résidence parentale (calculé à partir des enquêtes annuelles de recensement). Le marché du logement joue toutefois certainement un rôle sur les possibilités de décohabitation des jeunes. Nous avons donc ajouté une variable continue permettant de saisir la situation locale qui correspond à la transformation logarithmique du prix moyen au m<sup>2</sup> des biens immobiliers vendus dans la commune de la résidence parentale entre 2014 et 2018. Cet indicateur a été obtenu à l'aide des données de la base Demande de Valeurs Foncières (DVF), disponible sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), qui recense à l'échelle des communes l'ensemble des ventes de biens fonciers réalisées au cours d'une période de cinq années. Pour chaque commune, le prix moyen des biens au m<sup>2</sup> a été calculé en rapportant la somme des valeurs foncières des appartements et/ou maisons vendus entre 2014 et 2018 à la valeur agrégée de leur surface bâtie. Pour plus de cohérence, nous avons exclu de ce calcul les biens immobiliers comprenant un local commercial, industriel ou assimilé ainsi que ceux dont le logarithme du prix au m<sup>2</sup> était supérieur ou inférieur à 1.5 fois l'écart interquartile du prix au m<sup>2</sup> des biens de même type (appartement ou maison) de la même commune. En outre, le logarithme du prix moyen au m<sup>2</sup> n'a pas été calculé pour les communes au sein desquelles le nombre de biens vendus est inférieur à 5 ainsi que pour celles situées dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, communes pour lesquelles les données DVF ne sont pas disponibles. Ces exclusions concernent 7.5 % des jeunes de notre échantillon. D'autres variables ont été considérées à l'échelle communale ou à celle de la zone d'emploi (taux de chômage des adultes, proportion de NEET âgés de 18-24 ans, pourcentage de jeunes habitant leur commune de naissance, pourcentage de jeunes de 18-24 ans vivant en couple) mais les résultats n'étaient pas concluants. Il en a été de même de la typologie de l'offre de formation construite par Fabre & Pawlowski (2019) distinguant les territoires infra-académiques en fonction de leur offre de formation.

familiales observables (modèle 2) modifie peu ces résultats<sup>11</sup>. Néanmoins, une fois contrôlés les effets de la surreprésentation des étudiants et des jeunes d'origine favorisée dans l'unité urbaine parisienne, les différences associées à la catégorie d'unité urbaine s'accroissent pour les décohabitations de longue distance. Ainsi, après l'introduction des variables de contrôle, les jeunes issus de l'agglomération parisienne ont une probabilité de s'installer à 50 km et plus du domicile parental inférieure de près de 85 % à celle des jeunes issus des communes rurales.

Enfin, les variables introduites dans le modèle 3 fournissent des éléments sur l'influence du type de commune de la résidence parentale sur la décohabitation précoce<sup>12</sup>. Les difficultés locales d'accès au marché du travail, mesurées ici par le taux de chômage des jeunes de 18-24 ans dans la commune de résidence des parents, ne semblent pas liées à une première décohabitation précoce. En revanche, l'éloignement d'une université est associé à l'accès à un logement autonome éloigné de 50 km et plus du foyer parental, mais sans lien avec une mobilité de plus courte distance. La probabilité de s'installer à 50 km et plus du domicile parental (par rapport à celle de ne jamais avoir décohabité) augmente à

mesure que la distance de la commune d'origine à une université s'accroît. La mobilité de courte distance semble quant à elle davantage liée aux tensions sur le marché immobilier local. Ainsi, la probabilité d'accéder à un premier logement autonome à moins de 50 km de la résidence des parents (par rapport à celle de ne jamais avoir quitté le domicile parental) est d'autant plus élevée que la commune de départ se trouve dans une zone immobilière peu tendue<sup>13</sup>.

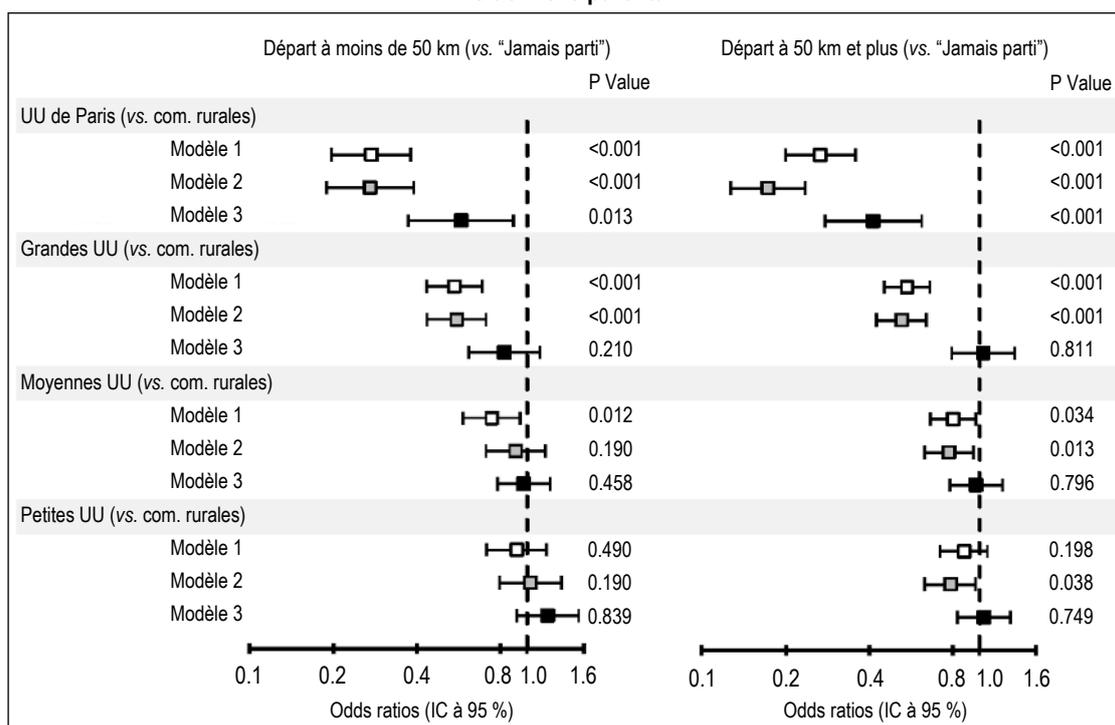
Finalement, l'introduction des variables contextuelles (modèle 3) atténue sensiblement les différences de mobilité à longue distance et, dans une moindre mesure, à courte distance, entre les jeunes originaires des grandes unités urbaines, des moyennes unités urbaines, des petites unités urbaines et des communes rurales (figure V).

11. L'effet de ces caractéristiques ne constituent pas l'objet principal de ce travail et les coefficients associés ne sont donc pas détaillés ici ; ils sont disponibles auprès des auteurs. Notons cependant que les filles, les jeunes ayant déjà eu une relation amoureuse stable, les étudiants ayant eu une première expérience professionnelle décohabitent plus précocement, et que les jeunes d'origine défavorisée quittent plus tard le domicile parental. En outre, la probabilité d'une première décohabitation à moins de 50 km de la résidence parentale est plus élevée pour les jeunes des fratries nombreuses, pour ceux qui ont connu la séparation ou le décès d'un parent ainsi que pour les actifs avec une situation professionnelle stable.

12. Les coefficients sont disponibles en Annexe en ligne C3-1.

13. C'est-à-dire une commune où le logarithme du prix moyen au m<sup>2</sup> des biens immobiliers vendus entre 2014 et 2018 est bas.

Figure V – Lien entre la catégorie de la commune du domicile parental et la probabilité de quitter le domicile parental



Note : sont représentés ici les rapports des chances relatives (ou odds ratios) avec leur intervalle de confiance à 95 % estimés pour la localisation de la résidence parentale par les différents modèles (1, 2 et 3).

Lecture : dans le modèle vide (modèle 1), la probabilité pour un jeune originaire de l'unité urbaine de Paris de décohabiter une première fois à 50 km et plus du domicile parental par rapport à celle de rester chez ses parents représente 0.27 fois celle d'un jeune du même âge issu d'une commune rurale. Ce rapport passe à 0.17 une fois contrôlés les effets des différences de composition sociodémographiques et familiales entre les jeunes des différents espaces (modèle 2). Enfin, après avoir introduit des variables contextuelles caractérisant la commune de départ en matière de situation du marché immobilier et de distance au centre universitaire (et de taux de chômage des jeunes), ce même rapport reste significatif mais n'est plus que de 0.41.

Source et champ : DREES-Insee, *enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014*, 4 950 jeune chez leurs parents ou partis une première fois du foyer parental à 15 ans ou au-delà.

Les écarts de mobilité entre les jeunes originaires de ces quatre types d'espace et ceux provenant de l'agglomération parisienne demeurent cependant significatifs. Le maintien de cette disparité peut traduire l'imparfaite prise en compte des temps de transport ou de la distance aux formations les plus sélectives parmi les variables considérées dans le modèle final.

#### 4. Des parents sollicités différemment selon les territoires

Si l'accompagnement parental du passage à l'âge adulte peut prendre plusieurs formes, l'accès des jeunes à un logement personnel peut néanmoins impliquer une charge particulièrement importante. Les disparités territoriales d'accès à l'autonomie résidentielle s'accompagnent ainsi d'une sollicitation différente des parents selon leur territoire de résidence.

##### 4.1. Aide parentale à la première décohabitation

Près de huit parents sur dix ont apporté au moins une aide lors de la première installation du jeune

dans un logement personnel, qu'il s'agisse d'une aide au loyer, à l'aménagement ou à la recherche du logement<sup>14</sup>. Les parents accompagnent presque systématiquement un premier départ pour suivre des études, en particulier sous une forme financière (80 % ont aidé au financement du loyer contre 20 % des parents des autres jeunes autonomes). L'éloignement géographique modifie peu les contours de l'aide parentale, si ce n'est pour l'aménagement du premier logement lors d'un départ hors motif d'études. De même, le territoire d'origine affecte peu les modalités de l'aide parentale aux jeunes lors de l'accès à leur premier logement autonome. Les parents résidant dans les territoires ruraux accompagnent toutefois plus les décohabitations associées à la mise en couple : 70 % ont apporté au moins une aide contre moins d'un tiers des parents des grandes agglomérations.

En revanche, les disparités territoriales d'accès à l'autonomie résidentielle précoce se traduisent

14. Respectivement plus de la moitié, deux tiers, et plus de la moitié des parents.

par des écarts importants dans la proportion de parents qui, au sein de chaque unité urbaine, sont mis à contribution pour accompagner l'installation du jeune. Moins de 30 % des parents résidant dans l'agglomération parisienne et environ la moitié de ceux des grandes agglomérations ont apporté au moins une aide pour l'accès du jeune à l'autonomie résidentielle contre près de 70 % des parents des communes rurales et 65 % de ceux qui résident dans les petites ou moyennes agglomérations urbaines. S'agissant de la seule participation au loyer, elle concerne moins de 20 % des parents de l'agglomération parisienne, 30 % de ceux habitant une grande agglomération urbaine et plus de 40 % des parents résidant dans une commune rurale ou une petite ou moyenne agglomération urbaine. Ces écarts de participation des parents selon le type de lieu de résidence sont les plus grands aux âges proches de la majorité (18-19 ans) puis s'atténuent ensuite à mesure que l'âge du jeune augmente. Ces différences de fréquence de contribution parentale selon le type de lieu de résidence ne sont pas modifiées par l'origine sociale.

Ces disparités spatiales de participation parentale peuvent refléter des différences durables de prise en charge de la période d'insertion, accroissant d'autant les différences cumulées en matière de sollicitation parentale. Tout d'abord, l'implication des parents dans l'accompagnement du premier départ est d'autant plus fréquente que la décohabitation est précoce<sup>15</sup>. Elle a ensuite vocation à se maintenir tout au long de la durée des études. Dès lors, la décohabitation plus précoce des jeunes originaires des communes rurales et des petites agglomérations est susceptible d'impliquer un effort parental non seulement plus fréquent mais aussi plus long.

#### **4.2. Une sollicitation financière plus fréquente des parents résidant dans les communes rurales**

Au cours des deux premières années d'enseignement supérieur (jusqu'au niveau Bac+2), la proportion de parents résidant dans les communes rurales ou les petites et moyennes agglomérations urbaines et assumant la charge financière du loyer d'un jeune est de près de 40 %, soit plus de quatre fois supérieure à celle des parents franciliens, et environ deux fois supérieure à celle des parents des autres grandes agglomérations urbaines<sup>16</sup> (tableau 2). Pendant les deux premières années des études supérieures, la part des parents qui ont aidé le jeune d'une façon ou d'une autre dans sa première installation (42 %) est huit fois plus élevée parmi les parents habitant une commune rurale

que parmi les parents habitant l'unité urbaine de Paris (5 %), et plus de deux fois plus élevée que parmi les parents habitant dans une grande ville de plus de 200 000 habitants (16 %). L'octroi d'une aide financière à l'installation aux jeunes sortis du système éducatif est également plus fréquent chez les parents qui vivent dans une petite agglomération ou une commune rurale : 16 % des jeunes en emploi et 5 % des jeunes inactifs ou au chômage dont les parents vivent en milieu rural ont reçu ce type d'aide contre moins de 2 % des jeunes de l'unité urbaine parisienne sortis du système éducatif.

Se constituer garant d'un logement et financer la caution constituent deux autres charges qui sont plus fréquemment supportées par les parents résidant hors des zones urbaines. Chacune de ces charges concerne environ 20 % des parents habitant une commune rurale contre moins de 10 % des parents habitant dans une grande agglomération (respectivement 40 % et 15 % pour les jeunes en étude). Enfin, en 2014, près d'un quart des parents habitant une commune rurale ont également été sollicités pour participer aux autres charges associées à l'entrée dans un logement (frais d'agence, de déménagement ou d'ameublement), cette contribution étant de l'ordre de 1 000 euros en moyenne. Pour les jeunes en études, ce montant est un peu plus faible (900 euros), mais supérieur d'environ 150 euros au montant octroyé par les parents habitant l'unité urbaine parisienne.

#### **4.3. Parmi les jeunes aidés, des montants peu sensibles à la localisation du domicile parental**

Les disparités spatiales de décohabitation précoce, couplées à l'effort financier plus important des parents lorsque le jeune ne réside plus avec eux<sup>17</sup>, pourraient suggérer d'importantes différences du montant d'aide perçu par les jeunes selon le domicile parental. Or le montant global de l'aide perçue par les jeunes qui reçoivent des versements réguliers de leurs parents (qu'ils résident ou non avec eux) varie peu en fonction du type de commune des parents. Ainsi, ces jeunes perçoivent en moyenne environ 3 900 euros par an, quel que soit le lieu

15. La participation au financement du logement concerne 2/3 des jeunes qui ont quitté le domicile parental à 18-19 ans contre environ 20 % de ceux qui sont partis à 22-24 ans (respectivement 80 % et 50 % pour les jeunes qui ont décohabité pour études).

16. À noter que le montant moyen du loyer des jeunes autonomes est plus élevé (de l'ordre de 100 euros mensuel) lorsqu'ils sont originaires de l'unité urbaine de Paris plutôt que de communes rurales. Les données ne permettent toutefois pas de déterminer précisément le budget que consacrent les parents au financement du loyer des jeunes.

17. Voir notamment l'exploitation des données ENRJ par Grobon (2018).

Tableau 2 – Proportion de parents apportant de l'aide à l'accès ou au maintien du jeune dans un logement autonome, par type d'aide

	Catégorie de la commune de la résidence parentale				Ensemble
	UU de Paris	Grandes UU	Moyennes / Petites UU	Com. rurales	
Paiement partiel ou total d'un loyer pour un jeune (montant moyen du loyer d'un jeune autonome en euros)					
Ensemble	6.4 (553)	10.5 (493)	16.0 (443)	16.5 (446)	13.2 (450)
En cours d'études	10.1 (552)	17.9 (493)	32.1 (435)	35.5 (427)	24.9 (449)
<i>dont</i> Jusqu'à BAC+2	7.9 (527)	19.6 (450)	36.9 (425)	40.9 (405)	28.5 (424)
<i>Bac+3 et au-delà</i>	13.4 (606)	24.2 (507)	40.5 (475)	44.9 (491)	30.3 (496)
En emploi	0.0	0.8	0.4	1.0	0.6
Au chômage ou inactif	0.9	4.1	1.7	1.3	2.1
Paiement de la caution d'un logement d'un jeune					
Ensemble	4.7	13.1	19.6	20.4	15.8
En cours d'études	7.5	20.5	35.0	37.4	26.4
<i>dont</i> Jusqu'à BAC+2	7.1	19.8	39.7	44.0	30.1
<i>Bac+3 et au-delà</i>	9.5	28.6	47.2	54.4	34.2
En emploi	0.0	4.2	6.2	7.0	5.2
Au chômage ou inactif	0.9	4.1	6.0	5.6	4.5
Se porter caution du logement d'un jeune					
Ensemble	3.8	13.2	20.7	21.1	16.2
En cours d'études	5.9	20.3	34.1	36.6	25.6
<i>dont</i> Jusqu'à BAC+2	3.3	18.4	36.9	42.6	27.7
<i>Bac+3 et au-delà</i>	8.9	29.1	48.5	54.9	34.7
En emploi	0.2	7.1	10.1	10.8	8.3
Au chômage ou inactif	0.9	4.0	5.9	4.2	4.5
Aide financière pour l'installation dans le logement d'un jeune (montant moyen de l'aide apportée en euros)					
Ensemble	4.8 (1 007)	13.5 (1 130)	20.9 (971)	23.4 (1 107)	17.0 (1 044)
En cours d'études	7.2 (732)	19.4 (1 000)	35.6 (919)	37.6 (900)	26.3 (919)
<i>dont</i> Jusqu'à BAC+2	5.0 (670)	15.9 (816)	40.2 (853)	42.0 (768)	28.6 (815)
<i>Bac+3 et au-delà</i>	10.7 (732)	29.6 (1 130)	48.1 (988)	55.3 (1 045)	35.3 (1 013)
En emploi	0.6	7.4	9.1	15.5	9.4
Au chômage ou inactif	1.5	7.1	4.6	5.2	5.0

Lecture : en 2014, 6.4 % des parents originaires de l'unité urbaine parisienne payent, partiellement ou totalement, un loyer pour leur jeune. Le coût moyen du loyer des jeunes autonomes issus d'Ile-de-France est de 553 euros. Par ailleurs, 4.8 % des parents ont fourni une aide financière pour l'installation de leur jeune dans un logement autonome, aide dont le montant moyen s'élève à 1 007 euros.

Source et champ : DREES-Insee, *enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014* ; 4 950 parents de jeunes âgés de 18-24 ans en 2014.

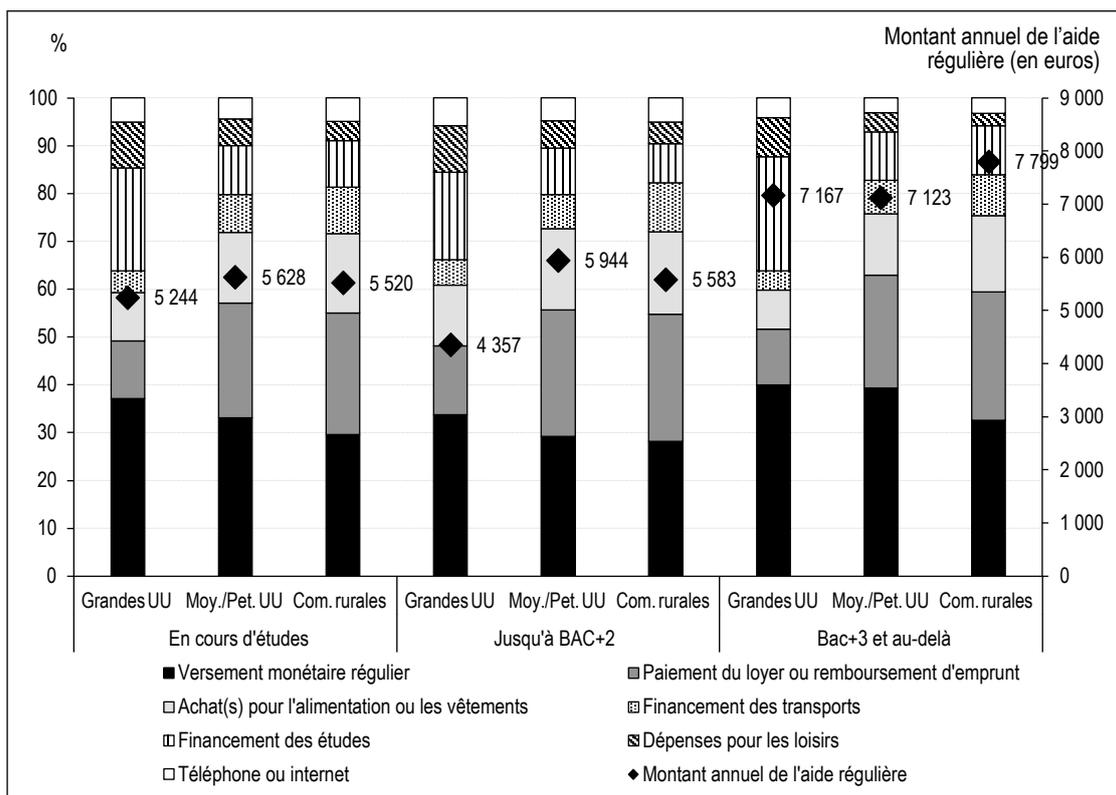
de résidence de leurs parents. Ce montant représente toutefois une part un peu plus élevée du revenu des parents vivant dans une commune rurale ou dans une petite ou moyenne agglomération (10 % contre 8 % pour les autres).

Cette situation s'explique en partie par des différences structurelles : la poursuite d'études, qui va avec les montants d'aide parentale les plus élevés, est plus fréquente pour les jeunes originaires des zones urbaines. Ainsi, parmi les jeunes étudiants aidés qui possèdent un logement autonome au moment de l'enquête, la somme annuelle moyenne versée par les parents est de l'ordre de 9 500 euros pour ceux originaires d'une grande agglomération urbaine, contre moins de 8 000 euros pour les autres (soit respectivement, 12 % et 14 % du revenu des parents). À même situation au regard des études et de l'emploi, les jeunes originaires d'une commune rurale et, dans une moindre

mesure, ceux venant d'une petite ou moyenne agglomération, reçoivent des montants annuels d'aide un peu plus élevés, qui correspondent à des taux d'effort des parents nettement supérieurs. Parmi les jeunes en Master 2, doctorat ou grandes écoles, ceux venus d'une grande agglomération urbaine reçoivent un montant d'aide équivalent à 10 % du revenu de leurs parents contre 14 % pour les jeunes originaires d'une petite ou moyenne agglomération urbaine et 16 % pour ceux venant d'une commune rurale.

Au-delà des différences éventuelles liées aux montants des loyers, l'ampleur de l'aide octroyée par les parents des grandes unités urbaines s'explique par la prise en charge d'autres frais (figure VI). Ainsi, la somme annuelle reçue par les jeunes étudiants originaires d'une zone urbaine pour financer les frais d'études (1 130 euros) représente quasiment le double de celle reçue par les jeunes venant des autres espaces. Ces

Figure VI – Répartition de la somme annuelle versée par les parents aidant régulièrement le jeune en fonction de son niveau de formation



Lecture : les parents habitant l'unité urbaine de Paris ou une autre grande unité urbaine qui aident régulièrement le jeune, lui versent en moyenne 5 244 euros par an. Les versements monétaires réguliers sans affectation préalable représentent 37 % de cette somme.  
Source et champ : DREES-Insee, *enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014* ; 4 950 jeunes âgés de 18-24 ans en 2014.

écarts se retrouvent quel que soit le niveau de la formation supérieure suivie par le jeune. Les différences sont par ailleurs plus accusées pour les jeunes qui disposent d'un logement autonome au moment de l'enquête, probablement parce que ceux issus d'une zone urbaine qui accèdent à un logement autonome sont ceux qui suivent les filières les plus coûteuses.

\* \*  
\*

L'étude du départ du domicile parental dans les premières années de la vie adulte met en évidence d'importantes disparités selon le territoire d'origine. Intervenant majoritairement dans le cadre de la poursuite des études, la décohabitation est nettement plus précoce hors des grandes agglomérations, avec une implication plus prononcée des parents. Les différences marquées reflètent notamment la concentration des établissements d'enseignement supérieur dans les grands centres urbains, une situation qui contraste avec celle d'autres pays européens au maillage universitaire plus dispersé.

La dimension spatiale apparaît être un principe structurant de la différenciation sociale du

calendrier et des modes de décohabitation. Ainsi, la persistance d'un modèle « traditionnel » d'entrée dans la vie adulte caractérisé par une installation précoce en couple concerne principalement les jeunes femmes d'origine populaire issues des territoires ruraux. Le modèle d'autonomisation précoce lié aux études s'applique principalement aux jeunes issus de milieux favorisés dont les parents résident dans une commune rurale ou dans une petite ou moyenne agglomération. Il est associé à une plus grande distance entre le logement du jeune et celui des parents.

Ces disparités spatiales d'accès à l'autonomie résidentielle précoce sont associées à une sollicitation, notamment financière, plus fréquente des parents qui résident dans les communes rurales ou dans les petites agglomérations. Si les montants moyens d'aide régulière varient pourtant peu selon le territoire de résidence des parents, ils correspondent néanmoins à des taux d'efforts nettement supérieurs pour les parents vivant hors des grandes unités urbaines, notamment pour des jeunes encore en étude. D'autre part, les parents qui résident dans les grandes agglomérations destinent l'aide davantage au financement des études et des loisirs qu'au financement du logement.

Ce panorama descriptif permet de mettre en lumière d'importantes disparités spatiales d'accès à l'autonomie résidentielle précoce en France. Le recours à une définition plus restrictive de l'autonomie résidentielle ne change pas fondamentalement les résultats (voir Annexe en ligne, figure C4-I). Une analyse plus poussée du rôle de l'aide parentale dans la décohabitation se heurte à l'absence d'information sur le niveau de soutien dont auraient pu bénéficier ceux qui n'ont pas décohabité. D'autre part, la dimension

cumulative de l'aide parentale tout au long de la période de transition vers l'âge adulte ne peut être qu'imparfaitement saisie. Enfin, l'analyse des disparités spatiales mériterait d'être approfondie à un niveau géographique plus fin. Des données biographiques retraçant l'intégralité des changements de domicile du jeune et l'aide parentale associée à chacun d'eux permettraient de mieux appréhender la façon dont la dimension spatiale structure les trajectoires juvéniles vers l'indépendance résidentielle. □

**Lien vers les Annexes en ligne :** [https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/5347206/ES-522-523\\_Kersuzan-Solignac\\_Annexes\\_en\\_ligne.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/5347206/ES-522-523_Kersuzan-Solignac_Annexes_en_ligne.pdf)

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Alpe, Y. (2018).** Des « effets de territoire » sur les trajectoires scolaires des élèves ruraux ? Un bilan de 20 ans de recherches. In : Cayouette-Remblière, J., Jedlicki, F. & Moulin, L. (Dir.). *Comment se fabriquent des offres scolaires inégales ?* Ined, Document de travail N° 241, pp. 82–95. <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/comment-se-fabrique-des-offres-scolaires-inegales/>

**Amsellem-Mainguy, Y. (2016).** L'accès à l'âge adulte pour les jeunes en France. *Informations sociales*, 195(4), 9–13. <https://doi.org/10.3917/inso.195.0009>

**Arrighi, J.-J. (2004).** Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable. *Formation Emploi*, 87, 63–78. <https://doi.org/10.3406/forem.2004.1671>

**Baccaïni, B. (2001).** Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest. *Économie et Statistique*, 344, 39–79. <https://doi.org/10.3406/estat.2001.7450>

**Baccaïni, B. (2007).** Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans. *Population*, 62(1), 143–160. <https://doi.org/10.3917/popu.701.0143>

**Baccaïni, B. (2009).** Recensement de la population de 2006. Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs. *Insee Première* N°1248. <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/695/1/ip1248.pdf>

**Behrens, K., Tano, S. & Robert-Nicoud, F. (2015).** Agglomeration Theory with Heterogenous Agents. In: Duranton, G., Henderson, J. V. & Strange, W. C. (Ed.), *Handbook of Regional and Urban Economics*, 5(1), 172–245. UK: Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-444-59517-1.00004-0>

**Bellidenty, J. (2018).** Études, travail, logement : comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ? *Études et résultats* N° 1071. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1071.pdf>

**Berck, P., Tano, S. & Westerlund, O. (2016).** Regional Sorting of Human Capital: The choice of Location among Young Adults in Sweden. *Regional Studies*, 50(5), 757–770. <https://doi.org/10.1080/00343404.2014.931935>

**Bergouignan, C. (2009).** L'impact des migrations sur les compositions par âge des populations locales : typologie cantonale pour une analyse rétrospective et prospective. *Espace populations sociétés*, (1), 45–65. <https://doi.org/10.4000/eps.3580>

**Bloss, T. (2008).** Première mise en couple et temporalités biographiques de classe. In : Cavalli, A., Cicchelli, V. & Galland, O. (Ed.), *Deux pays, deux jeunesse ? La condition juvénile en France et en Italie*, 61–69. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

**Bouquet, B. (2018).** Place des jeunes dans les territoires ruraux : avis du Cese, 2017. *Vie sociale*, 22(2), 157–162. <https://doi.org/10.3917/vsoc.182.0157>

**Bosquet, C. & Overman, H. (2019).** Why does birthplace matter so much? *Journal of Urban Economics*, 110(C), 26–34. <https://doi.org/10.1016/j.jue.2019.01.003>

**Bozon, M. & Villeneuve-Gokalp, C. (1995).** L'art et la manière de quitter ses parents. *Population et Sociétés* N° 297. [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/18713/pop\\_et\\_soc\\_francais\\_297.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/18713/pop_et_soc_francais_297.fr.pdf)

- Castell, L., Rivalin, R. & Thouilleux, C. (2016).** L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié. *In* : Insee, *France Portrait Social*, 11–25. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2503441?sommaire=2492313>
- Cavalli, A., Cicchelli, V. & Galland, O. (2008).** Deux variantes d'un même modèle. *In* : Cavalli, A. & Cicchelli, V. & Galland, O. (Ed.), *Deux pays, deux jeunesse ? La condition juvénile en France et en Italie*, 255–262. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Cereq (2011).** La course d'orientation des jeunes ruraux. *Bref du Céreq* N° 292. <https://www.cereq.fr/la-course-dorientation-des-jeunes-ruraux>
- Chevalier, T. (2018).** *La jeunesse dans tous ses États*. Paris : PUF.
- Cichelli, V. (2013).** *L'autonomie des jeunes. Questions politiques et sociologiques sur les mondes étudiants*. Paris : La Documentation Française.
- Combes, P.-P. & Gobillon, L. (2015).** The Empirics of Agglomeration Economies. *In*: Duranton, G., Henderson, J. V. & Strange, W. C. (ed.), *Handbook of Regional and Urban Economics*, 5(1), 247–348. UK:Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-444-59517-1.00004-0>.
- Coquart, B. (2015).** *Que sait-on des jeunes ruraux ? Revue de littérature*. Rapport d'études pour l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. <https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/rapport-2015-03.pdf>
- Couet, C. (2006).** La mobilité résidentielle des jeunes. *In: Données Sociales – La société française*, 495–504, Paris : Insee.
- Cox, D.R. (1972).** Regression models and life-tables. *Journal of the Royal Statistical Society, Series B (Methodological)*, 34(2), 187–220. <https://doi.org/10.1111/j.2517-6161.1972.tb00899.x>
- Déchaux, J. (2007).** L'entraide familiale au long de la vie: Des pratiques inégalement réparties. *Informations sociales*, 137 (1), 20–30. <https://doi.org/10.3917/inso.137.0020>
- Delance, P. & Vignolles, B. (2017).** Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants. *Insee Références – Les conditions de logement en France*, 55–77. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2586010?sommaire=2586377>
- Despalins, R. & de Saint Pol, T. (2012).** L'entrée dans la vie adulte des bacheliers sous l'angle du logement. *Études et résultats*, N° 813. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er813.pdf>
- Détang-Dessendre, C., Pigué, V. & Schmitt, B. (2002).** Les déterminants micro-économiques des migrations urbain-rural : leur variabilité en fonction de la position dans le cycle de vie. *Population*, 57(1), 35–62. <https://doi.org/10.2307/1534785>
- Détang-Dessendre, C., Goffette-Nagot, F & Pigué, V. (2008).** Life Cycle and Migration to Urban and Rural Areas: Estimation of a Mixed Logit Model on French Data. *Journal of Regional Science*, 48(4), 789–824. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9787.2008.00571.x>
- Détang-Dessendre, C. & Pigué, V. (2017).** Graduates and Migration in France: Between Urban Labour-Market Attraction and Interest in Amenities. *In*: Corcoran, J. & Faggian, A. (Eds.), *Graduate migration and regional development: an international perspective*, 139–158. UK/USA: Edward Elgar Publishing.
- Diamond, J. (2016).** The Determinants and Welfare Implications of US Workers diverging Location Choices by Skill: 1980-2000. *American Economic Review*, 106(3), 479–524. <https://doi.org/10.1257/aer.20131706>
- Dormont, B. & Dufour-Kippelen, S. (2000).** Insertion professionnelle et autonomie résidentielle : le cas des jeunes peu diplômés. *Économie et Statistique*, 337-338, 97–120. <https://doi.org/10.3406/estat.2000.7498>
- Dufour-Kippelen, S. (2001).** Les déterminants des trajectoires de décohabitation et d'accès à l'emploi des jeunes peu diplômés. *Revue des politiques sociales et familiales*, 65, 73–89. <https://doi.org/10.3406/caf.2001.966>
- Dumartin, S. (1995).** Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes. *Économie et Statistique*, 283-284, 97–110. <https://doi.org/10.3406/estat.1995.5965>
- Eyémoud, J.B. & Wasmer E. (2016).** *Vers une société de mobilité. Les jeunes, l'emploi et le logement*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Fabre, J. & Pawlowski, E. (2019).** Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation. *Insee Première* N° 1727. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3688229>
- Fack, G. (2005).** Pourquoi les ménages pauvres paient-ils des loyers de plus en plus élevés ? L'incidence des aides au logement en France (1973-2002). *Économie et Statistique*, 381-382, 17–40. <https://doi.org/10.3406/estat.2005.7207>
- Galland, O. (2000).** Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées. *Économie et Statistique*, 337-338, 13–36. <https://doi.org/10.3406/estat.2000.7494>
- Gambino, M. & Desmesure, O. (2014).** Habiter les espaces ruraux : les enjeux des formes de mobilité des jeunes. *Regards interdisciplinaires. Norois*, 233(4), 25–35. <https://doi.org/10.4000/norois.5401>

- Gavria, S. (2005).** *Quitter ses parents. Devenir adulte en Espagne et en France, un processus divergent.* Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Gobillon, L. (2001).** Emploi, Logement et Mobilité Résidentielle. *Économie et Statistique*, 349-350, 77–98. <https://doi.org/10.3406/estat.2001.7415>
- Grobon, S. (2018).** Combien coûte un jeune adulte à ses parents? *Insee Références- Les revenus et le patrimoine des ménages*, 65–79. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3559099?sommaire=3549502>
- Herpin, N. & Déchaux, J.-H. (2004).** Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité. *Économie et Statistique*, 373, 3–32. <https://doi.org/10.3406/estat.2004.7256>
- Herpin, N. & Verger, D. (1997).** Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté. *Économie et Statistique*, 308-309-310, 221–227. <https://doi.org/10.3406/estat.1998.2599>
- Holdsworth, C. (2004).** Family Support During the Transition Out of the Parental Home in Britain, Spain and Norway. *Sociology*, 38(5), 909–926. <https://doi.org/10.1177/0038038504047179>
- Laferrère, A. (2005).** Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges. *Économie et Statistique*, 381-382, 147–175. <https://doi.org/10.3406/estat.2005.7212>
- Laferrère, A. & Le Blanc, D. (2004).** Gone with the Windfall: How do Housing Allowance Affect Student co-Residence? *CESifo Economic Studies*, 50(3), 451–477. <https://doi.org/10.1093/cesifo/50.3.451>
- Lemistre, P. & Magrini, M. (2010).** Mobilité géographique des jeunes : du système éducatif à l'emploi. Une approche coûts/bénéfices des distances parcourues. *Formation Emploi*, 110(2), 63–78. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.3051>
- Magord, C. (2016).** Du RMI jeunes à la Garantie jeunes : les débats sur le soutien à l'autonomie des jeunes adultes. *Informations sociales*, 195(4), 66–75. <https://doi.org/10.3917/inso.195.0066>
- Majamaa, K. (2013).** The effect of socio-economic factors on parental financial support from the perspectives of the givers and the receivers. *European Societies*, 15, 57–81. <https://doi.org/10.1080/14616696.2012.721891>
- Margirier, G. (2004).** Quelles mobilités géographiques en début de vie active ? *Formation Emploi*, 87, 15–27. <https://doi.org/10.3406/forem.2004.1668>
- Maunaye, E. (2016).** L'accès au logement autonome pour les jeunes, un chemin semé d'embûches. *Informations sociales*, 195(4), 39–47. <https://doi.org/10.3917/inso.195.0039>
- Menard, A. R. & Vergnat, V. (2020).** Young People's Decisions in the Transition to Adulthood in France: The Influence of Family Factors. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 514-515-516, 93–111. <https://doi.org/10.24187/ecostat.2020.514t.2011>
- Mora, V., Sulzer, E., Goffette, C. & Joseph O. (2008).** *Insertion professionnelle et autonomie résidentielle des jeunes.* Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (Ed.). Paris : La Documentation française. <https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Cereq3.pdf>
- Mulder, C. H. (2009).** Leaving the Parental Home in Young Adulthood. In: A. Furlong (Ed.), *Handbook of youth and young adulthood: New perspectives and agendas*, 203–210. London: Routledge.
- Orange, S. & Renard, F. (2018).** *Au bonheur des dames. Attachement local et relations d'obligations dans l'accès à l'âge adulte des jeunes femmes d'origine populaire et rurale.* Rapport final post-enquête RURELLES, Insee/DREES. [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces\\_age\\_adulte\\_femmes\\_cens\\_gresco.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces_age_adulte_femmes_cens_gresco.pdf)
- Portela, M. & Dezenaire, F. (2014).** Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique. *Études et résultats* N° 887. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er887.pdf>
- Regnier-Loilier, A. (2006).** À quelle fréquence voit-on ses parents ? *Population & Sociétés* N° 427. [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/19095/pop\\_et\\_soc\\_francais\\_427.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19095/pop_et_soc_francais_427.fr.pdf)
- Renahy, N. (2005).** *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale.* Paris: La Découverte.
- Roback, J. (1982).** Wages, Rents, and the Quality of Life. *Journal of Political Economy*, 90(6), 1257–1278. <https://doi.org/10.1086/261120>
- Robette, N. (2020).** The Life Courses of Young Adults in France: Changes in Social and Gender Differentiation over the Long Period. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 514-515-516, 9–28. <https://doi.org/10.24187/ecostat.2020.514t.2006>
- Robert-Bobée, I. (2002).** Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille. *Insee Première* N° 826. <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/464/1/ip826.pdf>
- Rosen, S. (1974).** Hedonic Prices and Implicit Markets: Product Differentiation in Pure Competition. *Journal of Political Economy*, 82(1), 34–55. <https://doi.org/10.1086/260169>
- Sjaastad, L. A. (1962).** The Costs and Returns of Human Migration. *Journal of Political Economy*, 70(5), 80–93. <https://doi.org/10.1086/258726>
- Solard, J. & Coppoletta, R. (2014).** La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? *Économie et Statistique*, 469-470, 61–84. <https://doi.org/10.3406/estat.2014.10424>

- Thissen, F., Fortuijn, J. D., Strijker, D. & Haarsten, D., 2010.** Migration intentions of rural youth in the westhoek, flanders, Belgium and the Veenkoloniën, The Netherlands. *Journal of Rural Studies*, 26(4), 428–436. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2010.05.001>
- Van de Velde, C. (2008).** *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Van de Velde, C. (2012).** Soutenir l'autonomie des jeunes majeurs : puissance et impuissance du politique. In: V. Becquet (éd.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, pp. 53–64. Nîmes: Champ social. <https://doi.org/10.3917/chaso.becqu.2012.01.0053>
- Van de Velde, C. (2014).** Une génération « indignée »? Les jeunes face à la crise en Europe. *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, (56), 13–31. [https://www.researchgate.net/publication/342504057\\_Une\\_generation\\_indignee\\_Les\\_jeunes\\_face\\_a\\_la\\_crise\\_en\\_Europe](https://www.researchgate.net/publication/342504057_Une_generation_indignee_Les_jeunes_face_a_la_crise_en_Europe)
- Vanoni, D. (2013).** Comment la crise du logement fragilise depuis dix ans une société déjà déstabilisée. *Recherche sociale*, 207(3), 6–27. <https://doi.org/10.3917/recsoc.207.0006>
- Villeneuve-Gokalp, C. (1997).** Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe. *Économie et Statistique*, 304-305, 149–162. <https://doi.org/10.3406/estat.1997.2562>
- Yamaguchi, K. (1991).** *Event History Analysis*. Californie: Sage Publications.
-